

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 JUIN 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUD, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Michel ADAM donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.

❧❧❧

16 - CAMPING D'OLORON SAINTE-MARIE

Mme Maïté POTIN expose que, lors du Conseil Municipal du 11 avril 2016, votre Assemblée a voté le rapport n°8 portant sur la désaffectation suivie du déclassement du domaine public de l'ancien camping municipal sis secteur Lagravette (parcelles AW 1 et AY 134p), en vue de sa cession.

Suite à ce vote, le contrôle de légalité de la Préfecture a été saisi par Monsieur le Maire afin de vérifier les différents éléments qu'elle comportait.

Dans sa réponse du 26 Mai, et sans relever une quelconque infraction caractérisée au titre du contrôle de légalité, Monsieur le Sous-Préfet a souligné que la délibération pouvait être cependant fragilisée du fait de la procédure suivie.

Prenant acte de cet avis, Monsieur le Maire décide que soit lancée une procédure formalisée de mise en vente de l'ancien camping municipal, et dans cette optique, que soit retirée la délibération du 11 avril 2016.

Cette procédure se déroulera comme suit :

- Rédaction d'un cahier des charges : il présentera les critères de sélection des candidats (proposition de prix, investissements prévus, qualité du service, animations envisagées...).
- Publicité : Même s'il n'existe aucune obligation pour la commune, une publicité relative à cette vente aura lieu sur le site de la ville, ainsi que dans un journal d'annonces légales.
- Calendrier : 1^{er} juillet 2016 - lancement de la publicité de l'offre de vente ; 30 septembre 2016 - date limite de réception des offres.

Une commission dédiée composée d'élus municipaux et de techniciens se réunira en novembre pour apprécier les offres reçues et proposer un choix.

D'ici là, afin que soit assuré l'accueil des touristes sur le territoire de la Commune, Monsieur le Maire informe de sa décision d'assurer la gestion du camping durant la saison estivale (soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016) en régie municipale. Pour ce faire, une équipe d'accueil composée d'un gestionnaire professionnel, recruté en contrat à durée déterminée, d'un agent polyvalent du service relations aux administrés, d'un emploi d'été, est constituée.

Les services techniques sont mobilisés pour la remise en état de la structure.

L'Office de Tourisme du Piémont Oloronais est informé de cette décision. Une réunion de travail est programmée afin de mettre en œuvre les meilleures conditions d'accueil possibles pour les touristes durant la saison estivale.

Enfin, afin de permettre l'encaissement des produits de location des emplacements et des chalets, Monsieur le Maire informe de sa décision de créer une régie de recettes conformément à sa délégation reçue de l'organe délibérant instituée art. 7 de la délibération du 18 avril 2014. La création de la régie sera assortie d'un règlement relatif aux conditions de paiement.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour et 8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET)**.

- **RETIRE** la délibération n° 8 du 11 avril 2016 portant sur la désaffectation suivie du déclassement du domaine public de l'ancien camping municipal sis secteur Lagravette (parcelles AW 1 et AY 134p), en vue de sa cession,
- **PREND ACTE** que la procédure de vente de l'ancien camping sera relancée par Monsieur le Maire,
- **PREND ACTE** du mode de gestion du camping en régie par les services municipaux durant la saison estivale,

- **PREND ACTE** de la création d'une régie de recettes par Monsieur le Maire.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2016.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 04/ 07/ 2016



Hervé LUCBÉILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/07/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/07/2016